



CCAS DE
CACHAN

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 DU CCAS ET DE SON BUDGET ANNEXE

Note de synthèse à destination des citoyens retraçant les informations financières essentielles des comptes administratifs 2022.

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de l'établissement pour l'exercice budgétaire N-1 et retrace ainsi l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2022.

Le compte administratif boucle le cycle budgétaire annuel du CCAS. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivant celle à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Il faut noter qu'il existe, parallèlement au compte administratif, un compte de gestion qui constitue la restitution des comptes du comptable public. Le compte de gestion est également voté par l'assemblée délibérante et son vote doit intervenir obligatoirement avant celui du compte administratif. Le conseil d'administration peut ainsi s'assurer, par ce double contrôle, de l'identité des valeurs entre ces deux documents qui retracent la même comptabilité.

Structure du budget :

Les sections de fonctionnement et investissement structurent les budgets du CCAS :

- D'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes),
- De l'autre, la section d'investissement, concerne les achats ayant un critère de durabilité (matériel de bureau, informatique etc).

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, les assurances, l'entretien et la consommation des locaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les loisirs pour les séniors, les actions de sensibilisation pour le handicap, les subventions versées aux associations et les aides d'urgence versées aux personnes en difficultés.

Les recettes de fonctionnement correspondent à la subvention versée par la Ville, aux produits de restauration et du portage de repas à domicile aux subventions du Département liées au projet de réussite éducative, au suivi des contrats rSa.

Le budget d'investissement regroupe toutes les dépenses qui font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de l'établissement. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, d'équipement technique, de matériel informatique et de véhicules.

En recettes, la principale ressource correspond au report non utilisé des années antérieures

Présentation synthétique du compte administratif 2022 du budget principal du CCAS

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes	36 039,15 €	1 845 203,50 €	1 881 242,65 €
Dépenses	41 664,31 €	1 987 858,27 €	2 029 522,58 €
Résultat de l'exercice 2023 (a)	-5 625,16 €	-142 654,77 €	-148 279,93 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2022 (b)	61 825,06 €	319 893,63 €	381 718,69 €
Part affectée à l'investissement : exercice 2023 (c)		0,00 €	
Résultat de clôture 2023 (d=a+b-c)	56 199,90 €	177 238,86 €	233 438,76 €

Présentation synthétique du compte administratif 2022 de la Résidence Autonomie du Moulin
(Budget annexe du CCAS)

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes	56 702,64 €	811 996,97 €	868 699,61 €
Dépenses	57 071,88 €	891 595,49 €	948 667,37 €
Résultat de l'exercice 2023 (a)	-369,24 €	-79 598,52 €	-79 967,76 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2022 (b)	17 846,38 €	121 747,50 €	139 593,88 €
Part affectée à l'investissement : exercice 2023 (c)		0,00 €	
Résultat de clôture 2023 (d=a+b-c)	17 477,14 €	42 148,98 €	59 626,12 €

Pour consulter le rapport détaillé transmis au conseil d'administration :

[Mettre un lien hypertexte vers le document](#)